

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

Liberté Égalité Fraternité

Vos références

Numéro fiscal (C):

30 22 262 139 162

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

156 AV JEAN JAURES 75019 PARIS

Numéro FIP:

75042

755 14 51 5165639789 4

Référence de l'avis :

20 75 0505808 69

Numéro de rôle :

016

Date d'établissement :

22/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

## Vos contacts

# Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

## Par téléphone

au 0 809 401 401 \*

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

## Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

17 PLACE DE L'ARGONNE 75938 PARIS CEDEX 19

\* (service gratuit + coût de l'appel)

MME LLM 156 AV JEAN JAURES 75019 PARIS

## Somme qu'il vous reste à payer

611,00€

#### Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre 2020: 152,00 € 26 octobre 2020: 152,00€ 26 novembre 2020: 152,00 € 28 décembre 2020: 155,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1010 7003 450X XXXX XXX5 734

Identifiant de la banque : BREDFRPPXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Référence Unique du Mandat : FR46ZZZ0050023J22B6B139020PAS1A20

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2020.

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

23 701 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

N° fiscal : 30 22 262 139 162 Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : PILJAN

		cas particulier		majeurs ataires	enfants mariés	personnes recueillies handlcapées
	C RÉSIDENCE EXCLUSIVE		e e	ÉSIDENCE	NOMBRE	
	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants	mineurs dicapés	dont enfants handicapés	DE PARTS
						1,00
Détail des revenus Salaires			éclar. 1 26335			Total
	rais réels rentes nets		2634 23701			23701
Revenu brut global	l					23701
Revenu imposable.						23701
Impôt sur les revenu	us soumis au barème <sup>14</sup>					1909
IMPOT NET						
Total de l'impôt sur le	e revenu net					1909
CALCUL DU SOLD	E DE VOTRE IMPOT P	OUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REV	VENU					
Impôt sur le revenu : Retenue à la source	2019 dû <sup>53</sup> : prélevée en 2019 par v	os ve <b>rse</b> urs de	e revenu <mark>s</mark> :			1909 - 1298
Solde d'impôt sur l	es revenus 2019 :		1			61′
TOTAL DE VOTRE	IMPOSITION NETTE R	ESTANT A PA	AYER			611
	OMPLEMENTAIRES oférence 25		-			2370
cotisations versées e	e pour la déduction des	///				
	8			Décl	<b>ar. 1</b> 0	
Plafond non utilisé p Plafond non utilisé p	oour les revenus de 2017 oour les revenus de 2018 oour les revenus de 2019 es revenus de 2019	3 9		+ + +	0 0 0 4052	
Plafond pour les coti	isations versées en 202	0		= 4	1052	
Suite en page suivar	nte >>>					

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3\* année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

100 100 100 100	 
>>> Suite de votre avis	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020	
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401	